

Chronique de la CILA

Depuis notre dernière chronique, la CILA s'est réunie à deux reprises: le 30 juin 1989 à Bâle et le 26 janvier 1990 à Berne, dans les locaux aimablement mis à disposition par la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Conformément au nouveau règlement adopté au début de 1989, nous avons procédé à la nomination d'un certain nombre de membres honoraires. Il s'agit de M. Georges REDARD, membre fondateur, de M^{me} Françoise REDARD, ancienne rédactrice du Bulletin et de MM. E ROULET, J.-P. MÉTRAL, A. GUEX et R. MARCLAY. Nous avons en outre accueilli en qualité de membres associés MM. U. KRAMER, représentant de la CDIP et D. WITZIG, représentant des Ecoles Clubs Migros, Y. ANDEREGGEN, G. DE PREUX et J.-F. Maire.

Outre les objets administratifs habituels, les points suivants ont été examinés:

1. *Congrès mondial de l'Association Internationale de Linguistique Appliquée (AILA).*

Cette année, cette importante manifestation aura lieu en Grèce, à Thessalonique. En 1993, les Pays-Bas ont été désignés comme pays hôte. La CILA a décidé de se mettre sur les rangs pour 1996. L'Université de Lausanne, en collaboration avec la Ville, serait disposée à mettre ses locaux à disposition et à accueillir les participants à ces rencontres qui réunissent plus de 1000 personnes. Il va de soi que toutes les universités de Suisse seraient associées à cette entreprise, notamment par l'intermédiaire de leurs représentants à la CILA. Nous souhaitons évidemment que la candidature suisse, mise en concurrence avec celles de la Finlande et de Singapour, ait la préférence. Le bureau de l'AILA doit se prononcer début avril, après avoir consulté les membres de l'Association.

2. *Création d'un certificat de langues suisse.*

Dans la jungle des certificats de langues délivrés en Europe, ceux de l'Alliance française et du Goethe Institut sont généralement reconnus. Mais la Suisse plurilingue pourrait prendre des initiatives dans ce domaine, et la CILA, qui regroupe des experts en la matière, apparaît comme l'organe approprié à l'examen de ce problème, surtout au moment où le Conseil de l'Europe se propose d'harmoniser les certificats. Il a donc été décidé de constituer un groupe de travail, présidé par G. SCHNEIDER, de Fribourg, qui sera chargé de mener une réflexion

sur ce thème et d'élaborer des propositions. L'accent sera porté d'abord sur l'évaluation, dans la perspective du Symposium du Conseil de l'Europe organisé à Zurich en 1991. Cette tâche a été reconnue comme prioritaire par la CILA pour l'année en cours, sans naturellement renoncer à ses autres activités.

3. *Revision de l'article 116 de la Constitution fédérale.*

Plusieurs membres de la CILA ont manifesté leur intérêt pour cette question, et il semble que notre Commission, bien qu'elle n'ait pas été consultée officiellement, puisse prendre position dans un débat qui la concerne particulièrement, ne serait-ce qu'en raison de la représentativité de ses membres.

4. *Tâches futures.*

Si l'enseignement des langues sous ses différents aspects constitue toujours l'un des objectifs de la CILA, notre commission doit également diversifier ses réflexions et se préoccuper davantage des problèmes posés par la traduction, le traitement automatique de la langue et de la parole, l'emploi de l'ordinateur, la langue des media, la nomenclature technique, politique et juridique, etc. Suggéré par R. Ris, l'examen de ces tâches futures fera l'objet principal de la prochaine réunion de la CILA, fixée à fin juin.

Le président: RENÉ JEANNERET